

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018

Ordre du jour :

Appel

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Assermentation(s)
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2018 ;
4. Préavis N° 07/2018 – Renouvellement de l'arrêté d'imposition ;
5. PPA Grand-Pré, recours ;
6. Election complémentaire à la Commission de recours en matières fiscales ;
7. Communications municipales ;
8. Communications du Bureau ;
9. Divers et propositions individuelles ;

Le Président, M. Daniel Dietrich, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers, la presse et le public. Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

Il signale les personnes qui se sont excusées pour la séance, soit :

Mme Claire-Lise Comtesse-Rieben et MM. Jean-Marc Bridy, Yann Gyger, Loïc Maillefer,

Démissionnaires : Mme Isabelle Katz et M. Xavier Dutruit.

Appel

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 52 membres du Conseil. Le quorum étant atteint, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Non-excuse : M. Francisco Fiol et Jacques Spengler

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Daniel Dietrich demande à l'assemblée si l'ordre du jour suscite des commentaires ou des modifications. Cela n'étant pas le cas, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2.a. Assermentation de M. Xavier Dutruit, nouveau Conseiller municipal

M. Daniel Dietrich annonce la brillante élection de M. Xavier Dutruit à la Municipalité et procède à son assermentation en tant que conseiller Municipal avec entrée en fonction au 2 octobre 2018.

2.b. Assermentation de Mme Sonya Bua Bolomey, nouvelle Conseillère communale

M. Daniel Dietrich annonce la démission de Mme Isabelle Katz pour des raisons personnelles. Il la remercie vivement de sa participation active au Conseil communal, notamment au sein de la commission de gestion. Il procède à l'assermentation de Mme Sonya Bua Bolomey, première viennent-ensuite, en tant que conseillère communale avec entrée en fonction immédiate.

2.c. Assermentation de M. Luc Vuagniaux, nouveau Conseiller communal

M. Daniel Dietrich rappelle l'élection à la Municipalité de M. Xavier Dutruit, et procède à l'assermentation de M. Luc Vuagniaux, deuxième viennent-ensuite, en tant que conseiller communal avec entrée en fonction immédiate. M. Xavier Dutruit quittera également la commission des routes et épurations ainsi que la commission de gestion 2018. Les élections complémentaires à ces commissions se feront lors de la prochaine séance du conseil, soit le 3 décembre 2018.

L'assemblée compte donc 54 Conseillers communaux.

3. Adoption du Procès-verbal de la séance du 25 juin 2018

M. Daniel Dietrich demande s'il y a des remarques concernant ce PV.

M. Jacques Perrinjaquet demande une modification concernant son intervention en page 102, 8^{ème} paragraphe, 2^{ème} ligne, soit : *Il reconnaît l'effort fait pour préserver une vue partielle du château, avec l'angle nord-ouest de la parcelle, prévu de rester non-bâti. Il constate néanmoins que la municipalité veut préserver des dégagements ponctuels depuis la route d'Ecublens « dans la mesure du possible ».*

M. Markus Christen voudrait qu'en page 102, deuxième paragraphe du PV soit ajouté la citation par laquelle il concluait son intervention, soit « *La croissance est invoquée comme la solution, alors qu'elle est le vrai problème* ».

M. Daniel Dietrich confirme que ces modifications seront apportées au PV et demande s'il y a d'autres remarques, ce qui n'est pas le cas. Le PV ainsi modifié est adopté à l'unanimité. La V2 dudit PV adopté se trouvera sur le site internet de la commune dès le lendemain.

4. Préavis N° 07/2018 – Renouvellement de l'arrêté d'imposition

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic, qui n'a rien à ajouter à son préavis.

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Christian Zünd, Président de la commission des finances qui n'a rien à ajouter à son rapport

M. Daniel Dietrich invite les autres membres de la commission à s'exprimer puis met en discussion le préavis N° 07/2018. Personne ne demandant la parole, il lit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 07/2018
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accepter l'arrêté d'imposition tel que présenté en annexe du préavis N° 07/2018 et dont il fait partie intégrante, pour une période de deux ans, soit pour 2019-2020.

5. PPA Grand-Pré, recours

M. Daniel Dietrich revient sur le rejet par le Conseil communal du préavis N° 06/2018 : Plan d'affectation partiel « Grand-Pré » et modification du plan d'affectation général, et informe qu'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public a été déposé le 27 août par l'Hoirie Moinat et Grohe Développement SA.

Le bureau du Conseil a décidé d'inscrire un point à l'ordre du jour pour informer le Conseil communal de ce recours et des développements à ce jour. Il n'ouvrira pas la discussion sur ce point :

- Avant la date du recours, en date du 25 juillet 2018, le Bureau du Conseil a été sollicité par la Municipalité pour qu'une commission de consultation soit nommée. Le but de cette commission aurait été de comprendre les raisons du refus et de mieux cibler la démarche pour une éventuelle présentation d'un nouveau projet. Compte tenu de la sensibilité de ce point et du fait que le vote avait été fait à bulletin secret, le Bureau a décidé de ne pas procéder à la nomination de cette commission.
- Par contre, le Bureau a informé le Syndic que la Municipalité pouvait effectuer un sondage anonyme auprès des membres du Conseil et laisser ouverte à ces derniers la possibilité de participer sur base volontaire à une commission ad'hoc.
- A ce jour la Municipalité n'a pas confirmé sa position concernant cette proposition, mais le Syndic lui a confirmé que les Conseillers recevront probablement un courrier allant dans ce sens.
- Le 31 août 2018, le Bureau a reçu copie du recours. Voici les grandes lignes :
 1. Les recourantes sont l'hoirie Moinat et Grohe Développement SA à Morges.
 2. La décision querellée est la décision du 25 juin 2018 de refus d'adoption du PPA « Grand-Pré » et son règlement tel que soumis à l'enquête publique du 9 juin au 10 juillet 2017.
 3. L'autorité Intimée est le Conseil communal d'Echandens
 4. Les recourantes font valoir entre autres les arguments suivants :
 - la collaboration et la bienveillance de la Municipalité et de la Commission consultative d'urbanisme envers le projet de PPA depuis 2010
 - la confirmation par le Conseil d'Etat en 2016 de l'inscription du PPA dans le PALM de 3^{ème} génération avant l'horizon 2030
 - Le préavis favorable du SDT (service du développement territorial) en date du 19 mai 2017
 - L'absence d'égalité de traitement par rapport à d'autres PPA dans notre village

- L'absence de motivation et d'indication des voies de droit (ou voies de recours) dans notre PV de la séance du 25 juin 2018
- Les recourantes veulent croire que le Conseil communal reviendra sur sa décision
- S'en suit toute une argumentation juridique
- Outre la recevabilité du recours, les conclusions demandées à la cour de droit administratif et public du tribunal cantonal sont les suivantes :

A la forme

1. Déclarer recevable le présent recours.
2. Ordonner la suspension de la procédure jusqu'au 22 octobre 2018.
3. Ordonner à la Commune d'Echandens de produire l'intégralité du dossier administratif.
4. Octroyer aux recourantes la possibilité de compléter leurs écritures dans un délai de 20 jours à compter de la fin de la suspension de la procédure.

Au fond

5. Annuler la décision rendue le 25 juin 2018 par le Conseil communal d'Echandens.
6. Ordonner au Conseil communal d'Echandens d'adopter le plan partiel d'affectation « Grand-Pré » et son règlement, tels que soumis à l'enquête publique du 9 juin au 10 juillet 2017.
7. Renvoyer la cause au Conseil communal d'Echandens pour nouvelle décision sur le plan partiel d'affectation « Grand-Pré » et son règlement.

Et dans tous les cas

8. Débouter le Conseil communal d'Echandens de toutes ses conclusions.
 9. Condamner le Conseil communal d'Echandens aux frais judiciaires et dépens de l'instance.
- La Commune a mandaté Me Thévenaz comme Conseil pour les assister dans toutes les démarches.
 - Suite à la consultation de Me Thévenaz et de la préfète, le Bureau a accepté la suspension de la procédure jusqu'au 22 octobre soit 20 jours après l'adoption de PV de notre séance du 25 juin.
 - Etant donné que les recourantes se réservent le droit de compléter leurs écritures suite à la séance de ce jour, le Bureau a préféré ne pas transmettre à tous les membres du Conseil une copie du recours, puisqu'il est potentiellement incomplet.

6. Election complémentaire à la Commission de recours en matières fiscales

M. Daniel Dietrich revient sur sa démission à ladite commission suite à son élection à la Présidence du Conseil communal et indique que ce poste est donc à repourvoir. Il demande s'il y a des candidatures.

M. Paul Diserens présente la candidature de Mme Amélie Gilliéron, qui accepte d'être candidate. Il n'y a pas d'autres candidats et Mme Amélie Gilliéron est élue par acclamation.

7. Communications municipales

M. Jerome De Benedictis :

Lignes directrices 2019-2025

M. Jerome De Benedictis annonce en préambule aux communications municipales telles que connues, qu'un document « Visions municipales 2019-2025 » a été élaboré par la

Municipalité. Il ne s'agit pas d'un plan de législature puisqu'il est à cheval sur deux législatures, mais le but est de donner les grandes lignes des projets qui pourraient être à l'ordre du jour des séances de municipalités ces prochaines années. Le document est présenté en six volets, soit un premier volet qui concerne toute la Municipalité puis un volet par municipal. Les Municipaux présentent à tour de rôle les lignes directrices relatives aux enjeux de leur dicastère.

M. Jerome de Benedictis propose ensuite de passer aux communications municipales proprement dites.

M. Christian Müller :

1. Travaux rue de la Riaz, regards bruyants

Suite à de nombreuses plaintes des riverains, nous avons fait procéder au remplacement de deux regards et d'une bouche d'égouts au bas de la rue de la Riaz pour le montant de Fr. 5'554.45 TTC.

2. Chemin des Jordils

Le colmatage provisoire des fissures sur le chemin des Jordils a été effectué par une société mandatée par le propriétaire de la parcelle N° 208. La Municipalité a fait valider la réouverture à la circulation par un bureau d'ingénieurs spécialisé, excepté pour les poids lourds.

Une fois les travaux d'aménagements extérieurs réalisés sur la parcelle N° 208, le propriétaire procédera, à ses frais, à la réfection totale du secteur routier.

3. Travaux de raccordement des collecteurs de la route de Bremblens aux collecteurs de la route de la Gare

Suite à l'approbation du Préavis N° 02/2018, les travaux ont débuté le 27 août. La durée prévue est de 6 semaines. A part les « incivilités » de certains automobilistes et ce malgré 4 panneaux d'interdiction, les travaux se passent conformément au programme.

M. Eric Maillefer

1. Auberge communale

Les travaux de l'Auberge sont maintenant terminés. Dans l'ensemble les travaux se sont bien déroulés et le résultat est positif. Toutefois, un certain retard a eu lieu, ceci étant principalement dû à des imprévus relatifs à l'installation de ventilation et de chauffage, mais également des groupes froids pour les chambres climatiques de stockage des aliments. Il y a eu beaucoup de surprises concernant le matériel qu'il était prévu de conserver et de réinstaller. Une grande partie de ce matériel, a présenté, lors du démontage, des signes d'usure très importants et a dû être remplacé. Les factures n'étant pas toutes réceptionnées, le tableau financier sera présenté lors d'une prochaine séance.

2. Appartement de l'Auberge communale

L'accès de cet appartement a été complètement séparé de celui de l'Auberge. Toutefois, les installations techniques, souvent imbriquées, sont restées, pour une minime partie, liées à celles de l'Auberge. Cet appartement a été entièrement remis à neuf.

Au vu des inconvénients susmentionnés, mais aussi compte tenu du fait que ce logement ne comporte ni cave, ni grenier et que certaines nuisances pourraient être générées par l'exploitation de l'Auberge, cet appartement a été loué à un employé communal. Une partie de la conciergerie et de l'entretien des espaces verts autour de l'Auberge font partie du cahier des charges imputées à cet appartement.

3. Silo à sel

Le service de voirie ne disposait plus de place pour le stockage du sel en sacs, en raison de la rénovation du bâtiment des Utins. Au vu de cette situation, la Municipalité a décidé de

trouver une solution à long terme, sachant que l'avenir serait du stockage « en vrac ». Une entreprise de la région, faisant de la promotion pour un nouveau type de silo, a proposé à la commune une installation de démonstration, à l'état de neuf, pour un prix très intéressant. L'affaire étant conclue, il restait à trouver un endroit et à mettre en place cette installation. L'endroit idéal a été trouvé à la déchèterie, à côté du hangar. Ce lieu étant particulièrement discret et éloigné des habitations.

Le service de voirie s'est occupé de faire les fondations en béton armé, afin de recevoir ce silo d'une capacité de 30 tonnes. Le silo a été installé et mis en service par une entreprise spécialisée. Après ces travaux spectaculaires, ce sont 26 tonnes de sel en provenance de Bex, qui sont venues remplir ce dernier.

Coût de l'installation : Fr. 22'752.50 TTC.

4. Château

Le 28 juillet dernier, la foudre est tombée sur l'annexe du Château. Les dégâts matériels, notamment aux installations électriques et de chauffage, ont été relativement importants. Les coûts de remise en état seront pris en charge en grande partie par l'assurance incendie.

Il est apparu, cet été, de nombreuses taches et traces de dégradation sur les planchers en bois au rez du Château. Des travaux d'assainissement seront nécessaires.

Une attaque de parasites a été constatée sur plusieurs poutres de la charpente. Une expertise a été demandée à un spécialiste.

5. Personnel communal

C'est avec regret que la Municipalité a reçu la démission de Mme Elodie Ferreira, employée au service de la voirie et des espaces verts, pour le 31 décembre 2018.

La Municipalité remercie chaleureusement Mme Ferreira pour son engagement, sa motivation et ses excellentes idées et initiatives en rapport avec la décoration du village.

Nous lui souhaitons plein succès pour la suite de son avenir professionnel.

Le poste pour l'engagement d'un jardinier-paysagiste sera mis au concours dès demain.

M. Jerome de Benedictis:

1. Décompte final de la péréquation, de la facture sociale et de la réforme policière selon les comptes 2017

L'Etat nous a communiqué le décompte final 2017 de la péréquation, ainsi que celui de notre participation à la facture sociale et à la réforme policière 2017

Péréquation nette

Contribution budgétée	Calcul final	Différence
Fr. 1'217'555.--	Fr. 1'348'676.--	(Fr. + 131'121.--)

Facture sociale

Contribution budgétée	Calcul final	Différence
Fr. 2'246'702.--	Fr. 2'331'288.--	(Fr. + 84'586.--)

Réforme policière

Contribution payée	Calcul final	Différence
Fr. 387'876.--	Fr. 401'176.--	(Fr. + 13'301.--)

Au vu de ce qui précède, l'Etat nous a donc facturé Fr. 229'008.--.

2. Commissions, délégations et représentation Municipales

Suite aux diverses élections à la Municipalité d'Echandens, nous avons le plaisir de vous communiquer les principales modifications des commissions et délégations Municipales :

Délégués à la Step de Bussigny

Christian Müller municipal
Jerome De Benedictis syndic

Délégué à l'ARCAMJerome De Benedictis *syndic***Délégués au Bureau de l'Entente de l'Etablissement scolaire (EPSP)**Jerome De Benedictis *syndic*Katharina Zurn *municipale***Délégué au Comité exécutif des TPM**Xavier Dutruit *municipal***Délégué à l'Association intercommunale du SIS Morget**Xavier Dutruit *municipal*Katharina Zurn *municipale suppléante***Commission de salubrité**Xavier Dutruit *municipal*Jean-Paul Brack *architecte*Guy Dunand *médecin*Laurent Ceppi *secrétaire municipal*Manuel De Freitas *chef de voirie***Commission aide humanitaire**Heidi Addor, *membre*Ruth Bohner, *membre*Alex Martin, *membre*Président(e) *commission des finances ou son remplaçant*Président(e) *commission de gestion ou son remplaçant*Jerome De Benedictis, *syndic*Katharina Zurn, *municipale***Commission de police**Jerome De Benedictis, *syndic*Christian Müller, *municipal***Délégués à l'UCV**Jerome De Benedictis *syndic***Délégué à l'AdCV**Jerome De Benedictis *syndic***Commission des naturalisations**

Natalie Gisling

Delphine Zurn

Claire-Lise Comtesse Rieben

Dominique Bolomey

Philippe Gandillon

Jerome De Benedictis, *syndic*Eric Maillefer *municipal***Délégué au GROFIL Région-Morges**Jerome De Benedictis *syndic***Délégué au Groupe Technique Région-Morges**Christian Müller *municipal***Délégué communal à la Commission d'estimation fiscale**Jerome De Benedictis *syndic*

COPIL SVV

Eric Maillefer municipal
Jerome De Benedictis syndic
Christian Müller municipal

3. Séance de Municipalité

La Municipalité a décidé de modifier l'heure de début de ses séances. Ces dernières débiteront dorénavant à 16h00, toujours dans la Salle de Municipalité du Château.

4. Élection à la Municipalité

La Municipalité a pris bonne note des résultats de l'élection à la Municipalité. Elle tient à remercier les deux candidats pour leur engagement et à féliciter M. Xavier Dutuit pour son élection.

5. Rencontre des entreprises

Comme il y a deux ans, la Municipalité a décidé de rencontrer les entreprises, commerçants et artisans d'Echandens de manière plus récurrente et plus attractive. Nous avons donc décidé d'organiser ces rencontres dans les locaux d'une entreprise du village pour une présentation de la Municipalité et du personnel communal, en discussion avec les entrepreneurs, commerçants et artisans, pour terminer par une partie plus récréative de visite des locaux de nos hôtes ainsi qu'un apéritif de réseautage. Cette rencontre se tiendra cette année le mardi 27 novembre.

Mme Katharina Zurn :**1. Cantine scolaire**

La Commune d'Echandens a mis en place une cantine scolaire pour les élèves de 5P et 6P HarmoS. Grâce au soutien précieux et à l'excellente collaboration de Mme Muriel Andrey, la cantine a ouvert ses portes le lundi 03 septembre 2018 à la Salle de conférence de l'Ancien Collège. Une responsable accueille 15 enfants tous les jours d'école, sauf les mercredis, entre 12h00 et 14h00 pour un repas chaud. Elle leur propose également des activités jusqu'à la reprise des cours.

Cette solution a permis de réduire considérablement la liste d'attente, ce qui a permis aux plus jeunes enfants de trouver une place d'accueil à la Parent'aise.

2. Règlement des transports scolaires de l'EPSP

Le Règlement sur les transports scolaires de l'entente scolaire intercommunale a été approuvé par la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture en date du 29 août 2018.

3. Aide humanitaire

La commission aide humanitaire s'est réunie le 20 juin 2018 au Château et a décidé de soutenir les projets suivants :

	CHF
1) Oceaneye	2'500.00
2) Save the children	2'500.00
3) FEDEVACO, Cameroun	2'000.00
4) FEDEVACO, Laos	2'000.00
5) Sentinelles	2'500.00
6) Terre des Hommes, Soudan du sud	1'500.00
7) DIGGER Foundation	2'500.00
8) VSF - Vétérinaires sans frontières	2'500.00
9) Nouvelle Planète, Projet Riz Sénégal	2'500.00
10) MEDAIR	1'500.00
11) The Hunger Project, Mozambique	1'500.00
12) Les Enfants de l'Arc en Ciel	1'500.00
TOTAL	25'000.00

M. Jean-Marc Landolt :

1. Chantier salle villageoise des Utins

Le chantier de la salle villageoise et du bâtiment de la voirie avance conformément au planning. L'ouvrage sera selon toute vraisemblance livré en août 2019. Comme annoncée précédemment, une visite du chantier à l'attention du Conseil sera organisée à la date du samedi 24 novembre 2018 à 10h30, sur place. A cet effet, vous recevrez en fin de séance un bulletin d'inscription à retourner à l'administration communale.

8. Communications du Bureau

M. Daniel Dietrich procède aux communications du Bureau :

Résultats des votations et élection du 23 septembre 2018

Election complémentaires à la Municipalité :

Bulletins rentrés : 604 – Majorité absolue 303

est élu M. Xavier Dutruit avec 396 voix

obtiennent des voix : M. Daniel Monod 180 - voix éparses 8

Votation fédérale "Voies cyclables et sentiers pédestres" : bulletins rentés 718 – bulletins valables 699 - oui 615 - non 84.

Initiative fédérale "Aliments équitables" : bulletins rentés 718 – bulletins valables 691 - oui 415 - non 276.

Initiative fédérale pour la souveraineté alimentaire : bulletins rentés 718 – bulletins valables 676 - oui 360 - non 316.

Absence M. Daniel Dietrich

Absence du président du Conseil communal du 13 octobre au 12 novembre prochain. Durant cette période c'est le 1^{er} vice-président, M. Jean-Nicolas Muff qui le remplacera.

PV version adopté

Les PV des séances du Conseil communal qui seront mis sur le site de la Commune seront dorénavant les PV corrigés avec les remarques faites durant les séances où ils sont acceptés.

Date du prochain conseil
3 décembre 2018.

11. Divers et propositions individuelles

M. Fabien Descoedres souhaite présenter ces excuses au Conseil communal et plus précisément à M. Dietrich, président du Conseil. Lors de la dernière séance, il s'est montré déçu par la décision du conseil communal concernant le PPA du Grand-Pré et sa présentation de la candidature de M. Daniel Dietrich comme président n'a pas été à la hauteur de ce qu'il méritait.

M. Jean-Nicolas Muff remercie la Municipalité d'avoir présenté le document « Visions municipales ». Il rappelle qu'il était intervenu à plusieurs reprises pour demander un programme d'intention et salue le document présenté.

M. Ramiro Rodriguez demande si le document est accessible aux conseillers.

M. Jerome de Benedictis répond que la Municipalité n'a pas encore décidé de quelle manière ce document sera mis à disposition. Il informe que le document ne sera pas publié sur le site internet de la Commune. Il pourrait être envisagé de mettre les points principaux au PV. Une solution sera trouvée pour mettre à disposition les grandes lignes.

Mme Thérèse Maillefer demande si le Power Point de la présentation pourrait être joint au PV.

M. Jerome de Benedictis répond par la négative et précise que la Municipalité essaiera de simplifier le document afin d'éviter qu'il soit trop volumineux.

La parole n'étant plus demandée, M. Daniel Dietrich clôt l'assemblée vers 21:15.

Le Président :



Daniel Dietrich



La Secrétaire :



Thérèse Maillefer